

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

### Objet : Adaptation du tableau des effectifs

Annexe(s) : liste des créations-suppressions d'emplois permanents et des emplois non permanents / tableau des effectifs projeté au 1<sup>er</sup> octobre 2021 / organigramme au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : CREGUT François

### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 90

- Titulaires : 87

- Suppléants : 3

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 7

**Votants : 114**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (90)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BCEUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérangère	RYCKEBOER Christian
BOURG François	GOYON Guy	SABATIER Gilles
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNEL Séverine	HOSMALIN Marc	BRUN Claudine (S)
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Ophélie	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Sébastien	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	KINDT Patrick	SUIDUREAU Carine
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LAGARDE Maguy	THERME Jacques
CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François	THEVENET Emilie
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	TINET Georges
COSTE Yves	LE MARREC Laurys	TOURLONIAS Vincent
COSTON David	LEGENDRE Denis	
COUDUN Valérie	LEROY Véronique	
CREGUT François		VALLON Sébastien
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DESIGNES Jean	MASSARDIER Marie-Laure	
DRUELLE Jean-Claude	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (3)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24)** ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

**ABSENTS EXCUSES : (7)** ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; ROCHETTE Christophe ;

\*

#### LE RAPporteur DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La présente adaptation du tableau des effectifs comporte 19 créations et 22 suppressions d'emplois permanents, parmi lesquelles des mouvements d'emplois entre services induits par la nouvelle organisation des services mise en œuvre au 01 janvier 2022 (voir organigramme annexé au présent rapport).

En effet, dans la continuité des élections de 2020 et du programme présenté lors de la campagne, après s'être donné le temps nécessaire à la réflexion et l'analyse de l'existant comme annoncé à l'automne 2020, la communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui mettre en place une organisation des services adaptée pour mettre en œuvre le projet politique et de territoire porté par les élus. Cette nouvelle organisation des services repose sur la redéfinition des périmètres d'intervention des directions avec pour objectif une meilleure efficacité, et davantage d'adéquation, de cohérence et de lisibilité dans la mise en œuvre des politiques publiques de la communauté d'agglomération au service du territoire et de sa population. Structurée autour de neuf directions, cette organisation positionne le Directeur général des services, appuyé en cas d'absence par un Directeur général adjoint, dans son rôle de coordination générale. Dans un souci tant de maîtrise des dépenses publiques que des effectifs, cette nouvelle organisation a vocation à être réalisée à effectif constant et est mise en œuvre principalement en interne.

Outre les évolutions liées à l'organisation, les créations d'emplois permanents permettent notamment de répondre aux besoins suivants :

- L'augmentation de la quotité de travail de deux emplois d'enseignant à l'école de musique pour permettre de résorber en partie la liste d'attente ;
- La création d'un emploi de médiateur culturel dans le cadre du développement de la politique culturelle à destination des jeunes dans le cadre d'un conventionnement avec la DRAC, mais également le conseil régional et le conseil départemental ;
- L'ajustement d'emplois avec la mutualisation de l'emploi d'infirmière puéricultrice pour les deux accueils collectifs permettant à l'agent d'être recentré sur son cœur de métier

En complément, le tableau des effectifs est adapté pour prendre en compte les besoins de recrutement résultant de besoins temporaires ou saisonniers.

L'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs est présenté dans les tableaux annexés au présent rapport. En complément le tableau des emplois permanents dans une version projetée au 1<sup>er</sup> octobre 2021 est également annexé, étant précisé que celui-ci ne tient pas compte de l'aboutissement des procédures de recrutement actuellement en cours.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

#### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 ;

**VU** la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** l'avis du comité technique en date du 17 septembre 2021 ;

**VU** la liste des créations/suppressions d'emplois permanents et des emplois non permanents ci-annexée ;

**VU** le tableau des effectifs projetés au 1<sup>er</sup> octobre 2021, ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filière, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;

**CONSIDÉRANT** que le tableau des effectifs doit être ajusté notamment lors de créations d'emplois en lien avec la mise en place d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau besoin ou à l'inverse de suppressions d'emplois en cas de réorganisation des services ou de disparition d'un besoin et que sa mise à jour est réalisée par délibération après avis du comité technique.

\*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 114

- Pour : 74

- Contre : 36 (BERTHELOT Pascal ; CHALLET Vincent ; CORREIA Emmanuel ; COSTE Yves ; DABERT Jean-Claude ; DUBOST Philippe ; GONTHIER Emmanuel ; GUILLAUME Julien ; HERBST Nadine ; JAFFEUX Ophélie ; JAFFEUX Sébastien ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; LE MARREC Laurys ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; LIVET Bertrand ; LLONG Lucie ; MAHINC Didier ; MARIANY Marie-Line ; MASSARDIER Marie-Laure ; MEALLET Roger-Jean ; NUNEZ-ORTIN Aurélie ; PELISSIER Patrick ; RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; SAUVANT Jean-Pierre ; BRUN Claudine (S) ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ; THEVENET Emilie ; TINET Georges ; TRILLEAUD Eric ; VEZON Christophe ; ZANIN Nathalie)

- Abstentions : 4 (GILBERT Odile ; GOMEZ Jean-Marc ; GOUSSARD Bérengère ; PRADIER Laurent)

- De procéder à la création des postes permanents mentionnés en annexe 1 ;
- De procéder à la suppression des postes permanents mentionnés en annexe 1 ;

- De procéder à la création des postes non permanents mentionnés en annexe 1 ;
- D'inscrire au budget les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour permettre, le cas échéant, le versement d'un régime indemnitaire aux agents recrutés sur les postes créés à l'occasion de l'adaptation du tableau des effectifs.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021